

COLLECTE, ENQUÊTE ET TRANSCRIPTION

Paulette Roulon-Doko

Il y a une cinquantaine d'années, l'étude de la littérature orale n'était pas un champ scientifique propre et le recueil des textes de littérature orale était le plus souvent un travail secondaire pour l'ethnologue. C'est ainsi que, de façon courante, les ethnologues terminaient leur monographie "sur un choix de contes, proverbes et devinettes émanant de la société présentée, les textes étaient donnés sans commentaire, leur analyse laissée au folkloristes, eux-mêmes peu nombreux et ne s'intéressant guère à l'Afrique" (Paulme 1976:7).

Plus tard, avec le développement de l'étude des langues africaines, ce sont les linguistes qui ont le plus souvent entrepris le recueil de textes de tradition orale, et en particulier des contes. Ces textes visent, comme le souligne J.M.C. Thomas (1970:3) à être "une documentation et, en tout premier lieu, une documentation linguistique...". G. Calame-Griaule précise également "j'ai donc commencé à recueillir des contes dans le but d'enrichir le lexique dogon auquel je travaillais et d'étudier la grammaire de la langue" (1987:7).

Pendant les premières années, ce type de recueil se faisait sous la dictée, "ce qui ralentissait évidemment le débit de la narration et voilait ses qualités stylistiques" (*ibid.*:8). Ce n'est qu'à partir de 1956² que des chercheurs ont eu à leur disposition un magnétophone qui permettait l'enregistrement sur le vif. On peut considérer qu'à partir des années soixante, l'usage du magnétophone était devenu l'outil indispensable à tout recueil spontané de textes. Les techniques ont évolué, passant de la bande 13 cm de l'UHER, à la Minicassette et, ces dernières années, aux enregistreurs numériques, dont la qualité de son et la fiabilité sont considérablement améliorées.

¹ "en 1958" précise Denise Paulme.

² Selon le témoignage de Geneviève Calame-Griaule (1987 :8), tandis qu'à la même époque Jacqueline M.C. Thomas notait les contes sous la dictée et n'a pu disposer d'un magnétophone que pour sa mission de 1966 (1970 :2).

Illustrations pour une monographie ethnologique, puis corpus par excellence pour établir l'analyse linguistique de la langue, les textes de la tradition orale sont devenus, pour le littéraire ou l'ethnolinguiste un objet d'étude en soi. Et "c'est l'ethnolinguistique, définie comme l'étude des relations entre la langue, la culture et la société, qui permet de faire la synthèse entre ces différentes approches et de considérer la littérature orale comme un champ privilégié de manifestations langagières dans un contexte culturel précis" (Calame-Griaule 1987:12).

QUELS TYPES D'ENQUETE ?

Nous parlant de sa propre expérience, D. Paulme souligne que sa demande pour recueillir des récits pour "sauver de l'oubli leur passé et le mode de vie de leurs pères, en noter le témoignage à l'intention de leurs enfants" (1976:7) n'a jamais été concrétisée, car chez les Bété de Côte d'Ivoire, il n'y a pas de mémorialistes, mais que par contre elle a pu aisément recueillir "un certain nombre de contes qu'on rapportait volontiers" (*ibid.*:8). Il est en effet difficile, avant tout contact, de prévoir les genres oraux qui sont pratiqués de façon traditionnelle par une ethnie. Les contes sont, dans ce domaine, le genre le plus souvent représenté, du fait même qu'ils sont rarement l'affaire de spécialistes.

Afin de traiter de la méthodologie d'enquête je distinguerai deux principaux types de situations en fonction des caractéristiques du récit produit. N. Revel (1992:7) rappelle que "certaines cultures domptent le souvenir par des procédés de mnémotechniques extrêmement rigoureux ; le travail est centré sur le verbe, la face sonore des mots, le signifiant, vélocité des sons, virtuosité articulatoire et permutations, maîtrise de voix [...] ; tandis que d'autres cultures portent plutôt leurs efforts sur le signifié et les schèmes logiques qui sous-tendent le récit, la forme et la composition est souple"⁴. Pour les premières je retiendrai l'épopée comme situation type et pour les secondes, le conte.

³ Elle précise ainsi qu'au cours de son premier séjour elle a recueilli des devises et des récits de chasse ainsi qu'une trentaine de contes mettant en scène des hommes ou des animaux.

⁴ Sur ces procédures, cf. C. Alès, J. Chiappino, P. Roulon et C. Vallot, 1981, La notion de niveau de langue est-elle un concept opératoire en ethnolinguistique?, in F. Alvarez (éd), *Ethnolinguistique, contributions théoriques et méthodologiques*, LACITO-Documents, Eurasie 5, Paris, SELAF, pp. 177-193.

Le cas du conte

Comme le souligne S. Platiel (1987:163) à propos des Sanan du Burkina Faso “comme dans beaucoup de sociétés africaines, il n’y a pas, chez les Sanan, de conteurs spécialisés et tous disent des contes [...]” et P. Roulon (1984:112) de constater que “chez les Gbaya ‘bodoé, il n’y a pas à proprement parler de conteur pas plus qu’il n’y a un public. Il s’agit d’une assemblée où tout le monde est, selon les moments, conteur ou public”. M.P. Ferry (1976:95) souligne ainsi le côté informel de la veillée de contes “un conte est dit, certains écoutent, d’autres ponctuent le récit, d’autres encore s’étirent, se lèvent et disparaissent dans la nuit, sans attendre la fin de l’histoire racontée”. P. Roulon et R. Doko (1982:125) fournissent, pour un village gbaya, une analyse chiffrée de l’importance de ceux qui content. Sur 387 habitants, soit 114 maisons et 12 quartiers, ils décomptent, en ne retenant pas les enfants de moins de 6 ans, 279 conteurs potentiels. Au cours des enregistrements d’un vingtaine soirées de contes en 1970-71, 1973 et 1977-78, il ressort que ce sont 78 villageois (près de 30%) qui ont produit les 258 versions de contes correspondant à 141 contes types différents. Les femmes étant légèrement moins nombreuses que les hommes (39% contre 41%) à conter parmi les adultes, tandis que pour les plus jeunes les deux groupes sont presque à égalité (10 filles contre 13 garçons).

Répertoire accessible à tous, J.M.C. Thomas (1970:29) précisent, pour les Ngbaka, que les contes “présentent la langue la plus courante, celle qui est utilisée dans la conversation ordinaire, dans les harangues, aux diverses assemblées où se regroupent et parlent les villageois, à l’occasion d’une fête ou d’un deuil, pour demander ou rendre justice, enfin dans toutes les occasions où l’on se trouve à exprimer sa pensée pour un interlocuteur et devant un ou plusieurs tiers⁵.” Cependant nous rappelle G. Calame-Griaule (1987:13) “rien dans les contes n’est gratuit et que tous les détails culturels mentionnés au cours du récit ont, en dehors de leur sens apparent fourni par le rôle qu’ils jouent dans l’« histoire », un sens symbolique qui contribue à donner, pour celui qui sait le décoder, le sens caché du conte”.

Dans une telle situation d’énonciation, comment devra procéder l’enquêteur qui veut récolter un corpus de contes ?

Une première solution consiste à enregistrer une soirée de conte lorsqu’elle se présente. Mais souvent, lorsque de telles soirées ont été combattues par les missions qui souhaitaient les remplacer par des séances

⁵ Elle signale cependant que dans certains types de contes “quelques termes, ou expressions archaïques, [sont] plus fréquemment employés qu’ils ne le sont dans l’usage quotidien.” (*ibid.*:29)

de prières, le chercheur peut être amené à les solliciter. Il arrive, comme chez les Sanan, qu'il y ait d'autres occasions de dire des contes, tels une soirée entre "les jeunes gens d'une même classe d'âge" (Platiel 1987:163) ou encore une récitation, à la demande d'un enfant, à une mère, un aîné ou une grand-mère et ce, juste avant le repas du soir ou avant d'aller se coucher (*ibid.*:164), qui ne doivent pas être négligés.

Dans tous ces cas, on aura recours au magnétophone. Pour un observateur déjà bien introduit dans la société, le magnétophone ne pose généralement pas de problèmes. Les gens y sont habitués et ne s'en soucient plus. Certes, dans un premier temps peut-il éloigner certains comme le signale P. Roulon et R. Doko (1982 :126) constatant que les enregistrements faits six ans après le premier contact avec le village faisaient apparaître "25 conteurs nouveaux" qui n'avaient pourtant jamais quittés le village. A. Kientz (1979:20) signale "l'aspect perturbateur du magnétophone" qui, nous dit-il "a provoqué parfois un tel désir de se faire enregistrer que certains conteurs se sont vu invités à abrégé pour céder leur tour à d'autres [...]". On peut tout à fait gérer de tels incidents, tout particulièrement si les séjours sur le terrain sont réguliers et permettent une certaine continuité.

J. Derive (1988) montre l'intérêt de l'enregistrement d'une veillée de contes complète, en ce que l'analyse contrastive de plusieurs soirées dans une même culture, et à différentes périodes, peut faire apparaître quant à la logique des thèmes abordés, des personnages mis en scène, etc. Le répertoire d'un conteur n'est pas défini une fois pour toutes. "De fait le conteur opère des choix successifs, tout d'abord en tant qu'auditeur, puis en tant qu'auditeur-conteur" (Roulon et Doko 1982:133). Son répertoire "se modifie au cours du temps suivant en cela les centres d'intérêt et les préoccupations de chacun : certains contes dits auparavant sont abandonnés, un conte jusque là négligé va soudain être repris, et de nouveaux récits sont acquis, de nos jours surtout, lors de petits voyages" (*ibid.*).

Une seconde solution consiste à faire le choix d'un individu dont on va tenter de recueillir le répertoire, et ce de façon la plus complète possible. C'est en particulier le cas du travail de U. Baumgardt, intitulé *Une conteuse peule et son répertoire*, qui concerne une femme peule Goggo Addi, âgée de 80 ans. Dans un tel cas, les conditions d'enregistrement sont différentes et spécifiées ainsi : "elle disait être fatiguée le soir, et elle avait d'ailleurs cessé de conter lors des veillées, ce qui explique que les enregistrements aient eu lieu le matin, dans la petite cour de sa maison, en présence d'enfants et de voisins" (2000:10). Cette dernière remarque est très importante qui donne à la situation particulière une validité par le contrôle passif de la présence d'un public. En effet, il convient d'éviter une situation tout à fait artificielle qui

isolerait complètement le ‘conteur’ de tout public, n’offrant aucune garantie au chercheur de la conformité de ce qu’il enregistre par rapport au genre étudié. La présence d’un public lors d’enregistrement de contes est une donnée essentielle pour l’enquête.

Il est également possible, lorsqu’on travaille sur un conte-type donné de choisir de n’enregistrer que des variantes dudit conte, mais la difficulté est alors de savoir comment s’y prendre pour obtenir des ‘conteurs’ un tel recentrage de leur répertoire.

Le cas de l’épopée

Contrairement au conte que nous venons de présenter, l’épopée est le plus souvent une production de spécialistes. Ch. Seydou (1992:63) nous parle des Peuls “à l’écoute des épopées déclamées par ses griots [...]” et D Biebuyck (1992:39-40) pour les Nyanga et les Lega, populations de l’est du Zaïre, nous parle de deux “bards [who] had no special status, nor did they belong to a specialized caste of singers and musicians. They were renowned as singers, among the very last acknowledged connoisseurs of the integral epic tradition. They had informally learned their craft over a long period of time from other established singers with whom they had no close bonds of kinship but with whom they had entertained intimate and longlasting relationships based on early, youthful companionship, and subsequent congeniality and friendship.” On constate donc que la spécialisation des producteurs d’un tel genre peut soit relever d’un statut particulier – comme dans le cas des griots –, soit n’être que le fait d’une spécialisation volontaire, sans reconnaissance statutaire, mais qui reconnaît leur extrême compétence.

L’enquête, dans ce telles circonstances, se fera avec un, ou plusieurs de ces spécialistes que l’on suivra lors de ses déplacements afin d’enregistrer ses performances.

L’impossibilité d’un recueil en situation de performance

Il s’agit de cas tout de même rares et nous nous attacherons à présenter ici un exemple précis qui illustrera cette situation : la poésie pastorale des bergers peuls du Massina. Les Bergers occupent les longs mois de solitude de la période de transhumance à composer d’interminables poèmes qu’ils s’entraînent à mémoriser. Chaque poème est donc une œuvre individuelle manifestant l’habileté de son créateur et témoignant d’un maniement très élaboré de la parole. C’est à l’occasion des fêtes annuelles de la descente des

troupeaux vers la région du delta intérieur du Niger après la décrue, appelée du *degal* en peul, au moment où des centaines de milliers de bêtes défilent que chaque jeune berger hurle à tue-tête son poème dans l brouhaha de la foule et le piétinement des troupeaux. Les villageois se sont rassemblés et manifestent leur enthousiasme en décernant des prix symboliques “celui du troupeau le plus beau, du taureau le plus gras et le mieux dressé, etc.”⁶. Dans ces conditions très éprouvantes, le berger ne parvient jamais à dire la totalité de ce qu’il a engrangé dans sa mémoire et les conditions de réception rendent inutilisable un enregistrement en situation. Mais chaque berger a d’autres occasions de faire entendre le répertoire qu’il a jour après jour longuement composé et mémorisé. En effet, après la fête, des veillées suivront pendant lesquelles les jeunes bergers viennent réciter leurs compositions et s’efforcent d’acquérir une notoriété auprès des jeunes filles en particulier.

Ch. Seydou explique ainsi sa démarche : “Pour recueillir ces textes, j’ai donc dû repérer ces bergers en aval de ‘endroit où allait avoir lieu la fête du *degal* de Wouro-Dialloubé, les rejoindre là où ils passaient leurs veillées à s’exercer entre eux à déclamer leurs œuvres, de façon à enregistrer celles-ci dans leur totalité et dans des conditions optimales, sans bruits parasites, mais dans une condition quand même naturelle, puisque c’est bien ce qu’ils font, pour se mettre en voix, normalement en guise de répétition avant le grand jour où ils doivent se produire publiquement. Puis j’ai assisté au *degal* ; après quoi je l’ai transcrit au plus vite, avec l’aide d’un collaborateur qui me répétait plus lentement chaque phrase (car c’est déclamé à une vitesse ahurissante jusqu’à épuisement du souffle) ; huit jours plus tard, une fois les poèmes transcrits, nous avons repris la Land-Rover pour rejoindre les bergers et leurs troupeaux là où ils avaient abouti, afin de vérifier auprès d’eux la transcription qui avait été établie et poser les questions éventuelles soulevées par certains mots techniques par exemple.

Pour ce genre de collecte, il faut donc disposer d’un véhicule tout terrain, capable de circuler dans le sable et de traverser des plans d’eau, pour « traquer » le poète et le poursuivre partout où il peut aller au gré de ses bêtes et pouvoir assister aux répétitions générales, la performance en situation se trouvant impossible à enregistrer, et n’étant d’ailleurs pas fiable puisque le poète n’y a le temps que de réciter la partie de son œuvre que la durée du défilement de son troupeau lui permet.”

⁶ Communication personnelle e Christiane Seydou, spécialiste de la langue et de la culture peule.

Pour ce genre de collecte, on voit donc que le chercheur doit se donner les moyens matériels pour pouvoir réaliser au mieux une collecte fructueuse. Là, on ne peut pas improviser, il faut prévoir, s'organiser ce qui n'est possible que lorsque l'on dispose déjà d'informations conséquentes glanées de façon aléatoire pendant une période d'adaptation et de découverte du terrain. Enfin il est intéressant d'observer que ces créations poétiques marquent un temps de la vie de chaque homme et ne sont plus ensuite poursuivies.

Pour toutes les enquêtes

Il convient de signaler que tout enregistrement n'est utilisable que s'il est très vite et sur place, avec les locuteurs, transcrits et traduits. Cette exigence est fondamentale, y compris en début d'enquête, lorsque la langue de l'autre n'est pas encore bien maîtrisée. Ce qu'à ce propos remarque P. Roulon (1982:126) en signalant que, lors de ses premières enquêtes, "je veillais, autant que je le pouvais, à ne pas prendre plusieurs versions d'un même conte", car le côté laborieux et lent de la transcription n'aurait pas permis de tout transcrire. Bien sûr, lorsque la connaissance de la langue, tant dans sa pratique que dans son analyse, devient meilleure, la transcription est bien plus rapide et on peut envisager des enregistrements qu'on ne transcrira pas systématiquement, une fois reconnu qu'il s'agit d'une variante qu'on est à même de retranscrire plus tard. U. Baumgardt (2000:10) souligne pareillement que toute son enquête "s'est déroulée [...] directement en peul et sans l'intervention d'un interprète" et qu'au premier séjour, elle a en premier lieu transcrit ses enregistrements, "car mes connaissances du peul étaient réduites et les textes difficiles [...], réservant l'analyse plus fine pour les séjours suivants.

Une telle enquête exige un certain temps de séjour et le maniement correct de la langue. Si, dans l'urgence on enregistre plus qu'on ne peut transcrire, il faut être sûr de pouvoir poursuivre ce même terrain pour achever les transcriptions.

COMMENT PRÉPARER UNE ENQUÊTE

Chaque enquête est étroitement dépendante du projet que s'est fixé le chercheur. Et la première donnée est de savoir apprécier dans quelle

situation on se trouve, c'est-à-dire quel est le statut du chercheur ? L'enquête ne sera pas la même lors d'un premier contact, lorsque le chercheur a tout à découvrir et que les populations ne le connaissent pas non plus. Dans ce cas, on a le plus souvent recours à une ou plusieurs personnes jouant un rôle d'intermédiaire et peu à peu d'introducteur et aussi de traducteur. Petit à petit la confiance naît entre enquêteur et enquêtés à condition de bien expliquer son projet, de prendre du temps pour se faire connaître. Ces premiers temps de l'enquête sont pour certains une situation répétitive dans la mesure où ils changent souvent de terrains. C'est en particulier le cas des spécialistes d'un domaine qui ne visent pas à une compréhension globale de ladite culture, mais cherchent à recueillir dans des temps bien cernés le maximum d'informations. Ainsi l'expérience de V. Dehoux (1996), musicologue dont l'enquête s'est faite avec l'assistance d'un introducteur-traducteur qu'il connaît depuis longtemps est riche d'enseignements. Ayant choisi, pour pouvoir contrôler et reprendre toutes les informations enregistrées, d'enregistrer la totalité de ses échanges avec les musiciens et villageois locaux, il eut la désagréable surprise de voir que des enjeux qui lui échappaient totalement – liés à des événements qu'il ne connaissait pas – faussaient complètement son enquête et devaient, en conséquence être résolus afin de travailler dans de bonnes conditions.

Dans le cas d'un chercheur engagé de longue date sur un terrain, la pratique de la langue à laquelle il parvient devraient lui permettre d'éviter ce type de problèmes. Il ne peut pas pour autant faire l'économie de personnes qu'il connaît bien, qui s'intéressent à son étude et qui, dans certains cas, pourront même faire des collectes en dehors de sa présence. Cette forme de collaboration peut être très précieuse au chercheur. Selon les cultures, l'apprentissage de la notation de la langue locale pose plus ou moins de difficulté. F. Ugochokwu signale qu'il est assez difficile de faire écrire les Igbo dans leur langue, alors que P. Roulon-Doko constate, chez les Gbaya, une très grande facilité, pour ceux qui savent former des lettres d'adopter, en quelques jours, une notation phonologique comportant les tons avec un résultat très satisfaisant.

Il peut arriver qu'on soit sollicité pour faire des enregistrements. On peut, voire il peut être souhaitable, dans la mesure du possible, de s'y plier à condition de garder bien en mémoire que seulement ce qui aura été transcrit et traduit constituera une documentation utilisable. Les temps de collecte sont indispensables mais ils doivent être suivis de temps de transcription avant que d'être ensuite repris pour toute analyse ultérieure.

Le statut de l'informateur

C'est sous ce terme que l'on désigne la ou les personnes avec lesquelles l'enquêteur a une relation privilégiée du fait même que ce sont eux qui l'accompagnent et l'aident à progresser dans cette culture qu'il veut découvrir et sur laquelle portent ses analyses. Il ne faut pas confondre le rôle de ce personnage qu'on a appelé précédemment introducteur et que d'autres appellent traducteur avec l'ensemble des locuteurs qui sont ceux auprès desquels on recherche une information. L'information, lorsqu'elle est partagée entre tous – savoir commun – ne doit pas être rémunérée. C'est un savoir auquel l'enquêteur a peu à peu accès. Ce qui doit être dédomagé et donc, financièrement ou d'une autre manière rémunérée, est le temps qu'un individu consacre au chercheur qu'il ne peut, de ce fait, occuper à sa guise et pas le temps de l'échange (enregistrement, discussion, etc.) où le savoir circule spontanément. Solliciter une récolte de termes par l'appât d'une rémunération semble dangereux et risque de faire perdre en fiabilité la récolte ainsi obtenue. Assurément, dès qu'un travail d'analyse nécessite que l'interlocuteur soit longuement questionné, il n'est plus question alors de ne pas le dédommager. Dans le cas d'un savoir de spécialiste, la question se pose différemment puisque l'accès même à ce savoir va demander à l'enquêteur de définir un protocole afin que son enquête ne lèse quiconque et, tout particulièrement, ne menace pas le spécialiste qui, du fait même de son statut, est souvent 'rémunéré' par les villageois dans son activité quotidienne.

La place du magnétophone et du caméscope

Le magnétophone qui, comme nous l'avons déjà présenté, a rendu possible l'enregistrement en situation de paroles et discours pose problème à certains. Là encore, c'est la relation que l'enquêteur a su créer qui rendra l'usage de cette technique plus ou moins facile. Il ne faut jamais se cacher ou agir sans avertir les personnes qu'on veut enregistrer. Une explication simple de son utilisation et surtout la possibilité de faire entendre ensuite au locuteur ce qu'il a produit permet souvent de lever les principales appréhensions. De nos jours où la plupart des gens écoute la radio, voire pour certains regarde la télévision, le magnétophone n'est plus aussi étrange qu'il pouvait l'être il y a une vingtaine d'années. Le caméscope, plus récent, a l'avantage de pouvoir restituer à l'enregistrement non seulement ce qui est dit mais tous les gestes et réactions du locuteur et du public s'il y en a un

(jugement, querelle, discours rituels, etc.). Cette dernière technique doit bien sûr toujours être également associée à une transcription.

LA TRANSCRIPTION

Le but de la transcription est d'établir pour l'objet textuel sélectionné une transcription littérale dans la langue du locuteur qui va servir de base à toute analyse ultérieure (traduction, analyse stylistique, etc.). Dans un premier temps, la fidélité à ce qui a été enregistré doit être la plus totale possible. Les problèmes liés aux hésitations, aux éventuelles interventions extérieures seront traités à une étape ultérieure lorsqu'il s'agira d'utiliser ce texte pour un usage précis dont, principalement, la publication.

Pour parvenir à une bonne transcription le chercheur devra tout d'abord résoudre un certain nombre de problèmes qui vont être présentés en suivant l'ordre où ils se posent.

Le choix d'un système de notation

Dans le cas des langues africaines, le plus souvent à tradition orale, il convient d'adopter un système de notation. Chaque fois qu'il existe une orthographe conventionnelle propre à la langue étudiée il ne faut pas l'ignorer. Il s'agit, pour les langues de grande diffusion – haoussa, wolof, swahili, peul, etc. – d'une notation standardisée du parler le plus courant, le plus souvent à partir de l'alphabet latin⁷. Il peut également s'agir, pour des langues de moindre extension, d'une orthographe établie par des missionnaires pour traduire la bible. De telles notations ont l'avantage d'être familières aux lecteurs de cette langue et donc de faciliter leur lecture. Elle permet aussi de prendre en compte, lorsqu'ils en font un usage écrit, leur propre transcription. Cependant, produite le plus souvent par les premiers transcrip-teurs sans mise en œuvre d'une analyse linguistique, l'orthographe conventionnelle reste limitée pour la notation de certains phénomènes, en particulier celui des tons et accents. De fait, pour un grand nombre de langues africaines, l'opposition de plusieurs niveaux de tons (2 et plus) est

⁷ Signalons la présentation d'un texte en adjami (photocopie de l'original) accompagné d'une transcription en caractères latins et d'une traduction en français, aux *Classiques Africains*. Cf. *Le Filon du bonheur éternel* par Tierno Mouhammadou-Samba Monbéyâ, édité par Alfa Ibrâhîm Sow, *Classiques Africains* 10.

un phénomène qui joue un rôle discriminatoire pour l'identification de nombreux termes et est souvent le support de nombreuses modalités verbales, nominales, etc. C'est également le cas des variations dialectales où des éléments qu'il convient de prendre en compte (variations vocaliques par exemple) peuvent manquer. Elle peut également entraîner des confusions. C'est en particulier le cas des voyelles nasales notées, comme en français par l'adjonction d'un *n* dans des langues où sont également attestées des consonnes mi-nasales *nd* par exemple.

Depuis le développement de la linguistique et en particulier des études de phonétique et de phonologie, la construction d'un système phonologique propre à chaque langue permet d'aboutir à une orthographe économique qui profite des signes de l'alphabet phonétique international et évite de nombreuses complications orthographiques que les langues écrites depuis longtemps ont engrangé au cours de leur histoire, comme c'est en particulier le cas du français. Il est donc recommandé au chercheur de prendre connaissance des ouvrages de linguistique traitant de la langue qu'il transcrit afin d'en profiter pour établir un système de notation sur ces bases. Si la langue n'a jamais été étudiée, il lui revient de procéder lui-même, ou avec l'aide d'un linguiste, à cette analyse phonologique afin de produire un système de notation qui rende compte au mieux des distinctions pertinentes dans la langue étudiée.

En conséquence l'établissement d'un système de notation spécifié comme notation scientifique est une première étape essentielle. En présence d'une orthographe conventionnelle, le chercheur doit l'utiliser tout en lui associant une notation scientifique en vue de la poursuite de son étude. Ainsi pour le koalib, une langue kordofanienne du Soudan, Nicolas Quint (2006 : 198) note et la notation orthographique usuelle (a) et la transcription phonologique (b) :

(a) **na (Kallò aaw kuthi)**

(b) **né (Kállò àó kúutì)**

et alors (Kallo tira sur le daman)

Le mot à mot

Ce terme désigne une traduction juxtalinéaire placée sous le texte en langue vernaculaire. Cette étape, qui n'est pas toujours visible dans la publication finale, est fondamentale pour rendre compte fidèlement du texte noté. Selon les compétences linguistiques du chercheur, le mot à mot peut être fort divers.

Prenons le cas courant du chercheur qui n'a pas une pratique courante de la langue vernaculaire, il devra s'en remettre à un locuteur qui procédera à un découpage des termes notés qu'il traduira un par un dans la langue cible (français, anglais, par exemple). Le sens des termes pourra faire l'objet d'explications afin d'en saisir au mieux leur valeur, mais sur le plan grammatical la plupart des informations ne sera pas pris en compte. Ainsi, les systèmes de conjugaisons sont rarement compatibles, n'étant pas fondés sur les même pertinences, et le locuteur n'a pas de discours grammatical à sa disposition pour les expliciter. Dans ces conditions, le mot à mot permet cependant au chercheur de percevoir des différences de structuration de chaque langue ("ventre de moi souffre" pour « j'ai mal au ventre »).

Dans le cas d'un linguiste, le mot à mot exigera une connaissance raisonnée de la grammaire, des systèmes verbaux et nominaux de la langue vernaculaire afin de pouvoir en rendre compte. Des logiciels comme Shoebox facilitent une systématisation du découpage en morphèmes des termes notés, à condition que l'analyse grammaticale soit à la disposition du chercheur. Dans ces conditions, le mot à mot fait apparaître des relations de dépendances qui, n'étant pas marquées par des subordinatifs comme en français, n'en existent pas moins (rôle des formes verbales par exemple) et mettent en cause la parataxe qu'on attribue trop facilement aux langues africaines. La parataxe n'est de fait le plus souvent qu'une apparence.

Entre ces deux cas extrême, le chercheur qui parle la langue vernaculaire sans en avoir fait pour autant une analyse grammaticale poussée, parviendra à un mot à mot suffisant pour rendre compte de la structuration de la langue source. Il n'est pas souhaitable, dans ce cas d'alourdir le mot à mot de notations grammaticales qu'on ne maîtrise pas.

Par exemple, l'usage du terme idéophones qui pour les langues africaines connaît une vogue certaine me paraît d'un emploi très contestable. L'idéophone⁸ est une construction structurelle d'un terme qu'on peut trouver dans toutes les langues, ainsi en français le verbe « tituber » ou le nom « zigzag ». L'utilisation fréquente d'idéophones dans les langues africaines n'en fait pas pour autant une catégorie propre ou, si c'est le cas, il convient d'expliciter les fondements de cette catégorie. Plusieurs situations existent, terme corrélié à un verbe pour lequel il remplit le rôle d'intensif, terme à sens plein ayant sa propre catégorie, etc. Il convient donc de rechercher pour la langue étudiée la valeur que ces termes peuvent remplir, tant du point de vue grammatical que du point de vue sémantique. A Kientz (1979) a recours dans son mot à mot au terme idéophone noté *idéoph.* qu'il explicite par une

⁸ Les idéophones (réf)

note où il parle d'une onomatopée et qu'il traduit par « en clopinant » suivi de la reprise telle quelle dudit idéophone dans la langue d'origine⁹ :

26. **nî** **fala** **ni** **tári** **ni** **syé** : **còkùlò x 3**
 et encore faire aussitôt *c.+i.ct* marcher *c.+i.ct* aller idéoph x3
 Il s'approcha aussitôt en clopinant – còkùlò còkùlò còkùlò –...

La confusion dans ce travail entre onomatopée qui est la reproduction phonique de la perception d'un son par les locuteurs d'une langue – le cri du coq¹⁰, par exemple –, interjection et idéophones est complète. En gbaya, où les idéophones sont principalement des adverbes-adjectifs, porteurs d'un sens précis, on constate qu'ils ne peuvent que rarement être rendu de façon phonique, contrairement aux onomatopées. Il convient donc de les traduire, ainsi *kpèkè-kpèkè* signifie « vacillant, en vacillant ».

La présence d'un mot à mot accompagnant le texte en langue vernaculaire facilite la tâche du traducteur. En rendant explicite les contraintes de structuration syntaxique de la langue de base il s'en libère et peut, sans avoir à les rendre compatibles terme à terme, transposer au mieux dans la langue cible qui répond à d'autres contraintes syntaxiques.

Transcrire l'oral

La production de paroles, dans ces sociétés à tradition orale, est, comme cela a été présenté au chapitre II, soumise à une grande attention et l'effort pour parler est comparable à celui fourni pour écrire dans les sociétés occidentales par exemple. L'oralité ne me semble pas, de ce point de vue, sujette à autant d'hésitation, de reprise ou de confusion que l'affirment certains. Le simple locuteur qui raconte un conte sait ce qu'il va dire et le spécialiste comme le griot *a fortiori*.

On peut se demander quel rôle peuvent jouer, dans une transcription, les signes de ponctuation dont le rôle est bien établi pour l'écriture. Dans les années 1970 les premières publications de textes oraux bilingues notés en langue vernaculaire découpent le texte en phrases numérotées (Thomas 1970, Bouquiaux 1970, Kientz 1979). Cette numérotation permet de mettre en vis-à-vis la traduction sur une page et le texte sur une autre. La traduction en français utilise de façon traditionnelle les différents signes de ponctuation, par contre le texte en langue vernaculaire en comporte très peu, les limites de

⁹ ex 26 p.130,131

¹⁰ Qui diffère d'une langue à l'autre mais pour lequel on trouve aisément un correspondant.

phrases ou de proposition étant en l'occurrence indiquées par des abréviations spécifiques dans une traduction juxtalinéaire placée sous le texte en langue vernaculaire.

Dans le cas de publications bilingues où il n'y a pas de traduction juxtalinéaire (Roulon 1977, Baumgardt 2000), le texte est découpé en paragraphes numérotés ou non, en vis-à-vis.

Si le point qui sert à marquer la séparation des phrases peut aisément être utilisé aux mêmes fins dans la transcription, il n'en va pas de même pour la virgule. Signalons que le point joue un rôle fondamental dans la transcription qu'on veut traiter ensuite avec shoebox : il correspond à une fin de phrase. Ce découpage en phrases sera manifesté dans shoebox par une numérotation.

La virgule, par contre qui, à l'écrit, marque une pause de peu de durée, étant employée à l'intérieur de la phrase pour isoler des propositions ou des éléments de propositions, ne correspond pas nécessairement à une pause marquée à l'oral. De fait la langue vernaculaire exploite souvent des procédés grammaticaux qu'aucune pause ne manifeste, alors que la même relation grammaticale dans la langue cible comporte des signes de ponctuation.

Si la transcription veut prendre en compte des respirations et / ou pauses de l'énoncé oral, il convient de définir un système de signes qu'il convient d'explicitier et de les porter, si nécessaire sur une ligne supplémentaire. Il en va de même des gestes et mimiques qui ne peuvent figurer que sur une ligne supplémentaire ou en annotation, cf. Geider, 1990.

Le choix retenu pour la publication d'un texte dépendra essentiellement de l'intention du chercheur (traitement littéraire, étude des spécificités de l'oral, traitement linguistique). Dans tous les cas, l'importance d'une bonne transcription n'est pas contestable, car c'est l'élément essentiel sur lequel s'appuiera l'analyse. Par contre le mot à mot doit tenir compte du niveau d'analyse linguistique maîtrisée et n'a pas nécessairement à être présenté lorsqu'on publie une traduction.

OUVRAGES CITES

ALES Catherine., Jean CHIAPPINO Paulette ROULON et Claude VALLOT 1981, "La notion de niveau de langue est-elle un concept opératoire en ethnolinguistique?", in F. Alvarez (éd), *Ethnolinguistique, contributions*

théoriques et méthodologiques, LACITO-Documents, Eurasie 5, SELAF, pp. 177-193, Paris.

- BOUQUIAUX Luc, 1970, Textes birom (Nigeria septentrional), avec traduction et commentaires, Paris : Les Belles Lettres, 1970.
- BAUMGARDT, Ursula, 2000, *Une conteuse peule et son répertoire*, Cameroun, Paris, Karthala.
- BIEBUYCK, Daniel P., 1992, « Mwindo, a Nyanga Epic Hero and Mubila, a Lega Epic Hero, a comparison », *Epopées*, Cahiers de Littérature Orale, n°32, pp.39-62.
- CALAME-GRIAULE, Geneviève, 1987, *Des cauris au marché, essai sur les contes africains*, Mémoire de la Société des Africanistes.
- DEHOX Vincent, 1996, « Saveurs de savane », dans *Cahiers de Musiques Traditionnelles*, n°8, Genève, pp.115-135.
- KIENTZ, Albert, 1979, *Dieu et les Génies, récits étiologiques sénoufo (Côte d'Ivoire)*, SELAF, Langues et Civilisation à Tradition orale, n°30.
- FERRY, Marie-Paule, 1976, « Pourquoi conter ? », Cahiers de Littérature Orale, n°1, pp. 95-114.
- GEIDER, Thomas, 1990, *Die Figur des oger in der traditionellen lebenswelt der Pokomo in Ost Kenya*, Cologne, Rüdige Köppe, 2 vol.
- GÖRÖD-KARADY, Véronika, 1982, *Les méthodes d'analyses et leurs fondements théoriques*, 1ères journées d'études en Littérature Orale.
- GÖRÖD-KARADY, Véronika (éd.), 1984, *Le conte, Pourquoi ? Comment ?*, Paris, Ed. du CNRS.
- PAULME, Denise, 1976, *La mère dévorante, essai sur la morphologie des contes africains*, Paris, Gallimard, NRF.
- QUINT, Nicolas, *Phonologie de la langue koalibe, dialecte réré (Soudan)*, L'Harmattan.
- REY-HULMANN, Diana et Nicole REVEL, 1993, *Pour une anthropologie de la voix*, L'Harmattan.
- ROULON, Paulette, 1977, *Wanto et l'origine des choses..., contes d'origine et autres contes gbaya kara*, Collection Fleuve et flamme bilingue, CILF-EDICEF, Paris, 142 p., 9 illustrations et page de couverture.
- ROULON, Paulette, 1984, "Le conte gbaya, une mémoire collective", in Françoise Grund (éd), *Conteurs du monde*, Maisons des Cultures du Monde, Paris, pp. 109-116.
- ROULON, Paulette et Raymond DOKO, 1982, « Un pays de conteurs », Cahiers de Littérature Orale, n°11, pp. 123-134.

THOMAS, Jacqueline M.C., 1970, *Contes (proverbes, devinettes ou énigmes, chants et prières) des Ngbaka-ma'bo (République Centrafricaine)*, Paris, Klincksieck.